

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1317

7 juillet 2006

### SOMMAIRE

Artemis Fine Arts S.A., Luxembourg .....	63180	Fintinvest A.G., Luxembourg .....	63216
Baltic Laetitia S.A., Luxembourg .....	63171	First Diamond Group, S.à r.l., Luxembourg .....	63197
Brasserie Poire, S.à r.l., Senningerberg .....	63205	Formula 1, S.à r.l., Luxembourg .....	63196
CAS Services S.A., Luxembourg .....	63199	Garage de Kehlen, S.à r.l., Kehlen .....	63200
Cala Immo S.A., Pétange .....	63209	Giedo van der Garde, S.à r.l., Luxembourg .....	63189
Ceneuprint, S.à r.l., Luxembourg .....	63188	GLG Multi-Strategy Fund Sicav, Senningerberg ..	63206
Cesil S.A., Rodange .....	63172	Happy Landing S.A., Luxembourg .....	63170
Cesil S.A., Rodange .....	63173	Happy Landing S.A., Luxembourg .....	63170
Circle Holding S.A., Pétange .....	63214	Hobart Holding S.A., Luxembourg .....	63189
Comex Finance S.A.H., Luxembourg .....	63173	Inodis, S.à r.l., Schrassig .....	63206
Comex Finance S.A.H., Luxembourg .....	63173	InvestCo Belgian Cable 1, S.à r.l., Luxembourg ..	63182
Comex Finance S.A.H., Luxembourg .....	63174	K-Management S.A., Luxembourg .....	63203
Comex Finance S.A.H., Luxembourg .....	63174	K-Management S.A., Luxembourg .....	63204
Consa S.A.H., Luxembourg .....	63182	KI, S.à r.l., Luxembourg .....	63182
Consa S.A.H., Luxembourg .....	63182	Lecta S.A., Luxembourg .....	63181
Consa S.A.H., Luxembourg .....	63183	Navarre Finances S.A., Luxembourg .....	63182
Consa S.A.H., Luxembourg .....	63183	Occasionsmaart, S.à r.l., Hosingen .....	63206
Consa S.A.H., Luxembourg .....	63183	Racing Holding S.A., Luxembourg .....	63199
Continentale de Gestion S.A., Luxembourg-Kirch-		Ricfin S.A., Luxembourg .....	63183
berg .....	63184	Single Track, S.à r.l., Luxembourg .....	63196
Cram S.A., Luxembourg .....	63200	Socotra Holding S.A., Luxembourg .....	63179
Crecy S.A., Luxembourg .....	63208	Socotra Holding S.A., Luxembourg .....	63179
Crediinvest Sicav, Senningerberg .....	63205	Star-Logistics S.A., Strassen .....	63201
Darwin Holding S.A., Luxembourg .....	63189	Stratco S.A.H., Luxembourg .....	63171
Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A.,		Stratco S.A.H., Luxembourg .....	63171
Luxembourg .....	63188	Stratco S.A.H., Luxembourg .....	63172
Directo S.A., Luxembourg .....	63214	Stratco S.A.H., Luxembourg .....	63172
Dolomiti Diekirch, S.a.r.l., Diekirch .....	63206	Sub Lecta 1 S.A., Luxembourg .....	63170
Ekibe, S.à r.l., Luxembourg .....	63209	T.E.S.S. S.A., Strassen .....	63186
Etem, S.à r.l., Luxembourg .....	63204	Techselesta S.A. ....	63205
Euro Amex S.A.H., Luxembourg .....	63180	UNM Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	63207
Euro Amex S.A.H., Luxembourg .....	63180	UNM Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	63208
Euro-Auto, S.à r.l., Merttert .....	63170	Vianini Lux S.A., Luxembourg .....	63174
Eurobud, S.à r.l., Luxembourg .....	63181	William Blair Sicav, Senningerberg .....	63204
Eurobud, S.à r.l., Luxembourg .....	63180	Wilson Finance S.A., Luxembourg .....	63213
Finami 443 Holding S.A., Luxembourg .....	63213		

**HAPPY LANDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 66.530.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 avril 2006.

Signature.

(038065/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

---

**HAPPY LANDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 66.530.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05729, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 avril 2006.

Signature.

(038064/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

---

**EURO-AUTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 36, route de Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 38.726.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 avril 2006.

Signature.

(038066/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

---

**SUB LECTA 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 60.592.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 avril 2006*

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Bruce Hardy McLain, demeurant à Londres (Grande-Bretagne), président;  
Ronald L. Singer, demeurant à Bruxelles (Belgique), administrateur;  
Andrea Minguzzi, demeurant à Bruxelles (Belgique), administrateur;  
Paolo Mattei, demeurant à Arco di Trento (Italie), administrateur;  
François Vessière, demeurant à Issy les Moulineaux (France), administrateur;  
Francisco Rudilla Molina, demeurant en Espagne, administrateur;  
Luigi Lanari, demeurant à Milan (Italie), administrateur;

pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le nommer comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach,

pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05535. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038374/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

---

**BALTIC LAETITIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 105.009.

—  
Par décisions prises par l'Assemblée générale extraordinaire du 3 avril 2006:

1. L'assemblée décide d'accepter la démission de l'Administrateur suivant:  
- TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 25C, bld Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 10 février 2006.
2. L'assemblée décide d'accepter la démission de l'Administrateur-Délégué suivant:  
- TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 25C, bld Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 10 février 2006.
3. L'Assemblée décide d'accepter la démission du Commissaire aux comptes LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l. avec siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg avec effet immédiat.
4. L'Assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur la société ACTABIS MARINE S.A., avec siège social au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 107.209 à compter du 10 février 2006.
5. Est nommé administrateur-délégué de la société, la société ACTABIS MARINE S.A. ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg à compter du 10 février 2006. Le Conseil d'Administration lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas EUR 20.000,- (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: toute opération bancaire dépassant EUR 20.000,- ainsi que tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront toujours requérir la signature de deux administrateurs dont nécessairement celle de l'administrateur-délégué.
6. L'Assemblée décide de nommer à compter du 10 février 2006 le nouveau Commissaire aux comptes suivant:  
INTERCONSULT, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg,  
qui accepte la nomination et terminera le mandat de son prédécesseur.
7. L'Assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société de son adresse actuelle 25C, bd Royal, L-2449 Luxembourg au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02957. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037938/536/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

---

**STRATCO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 36.398.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05354, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour STRATCO S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(038349/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

---

**STRATCO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 36.398.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour STRATCO S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(038351/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

---

**STRATCO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 36.398.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05359, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

*Pour STRATCO S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(038352/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

---

**STRATCO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 36.398.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

*Pour STRATCO S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(038354/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

---

**CESIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 87.224.

L'an deux mille six, le sept février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CESIL S.A., avec siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 87.224, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 10 avril 2002, acte publié au Mémorial C numéro 1087 du 16 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Victor Fouquet, employé privé, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Laetitia Moras, employée privée, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel Luconi, employé privé, demeurant à F-57190 Florange, 112 Grand-rue.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social du 2A, Place de Paris à L-2314 Luxembourg au 4, route de Longwy à L-4830 Rodange.

2. Modification de l'objet social pour obtenir: «La société a pour objet la représentation commerciale de tous produits à destination du bâtiment et des travaux publics, le développement commercial pour le compte de tiers et la facturation de commission d'affaires. La société peut en outre accomplir toutes les opérations commerciales, financières et industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 2A, Place de Paris à L-2314 Luxembourg au 4, route de Longwy à L-4830 Rodange.

L'assemblée décide par conséquent de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la société qui aura la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Pétange.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour obtenir: «La société a pour objet la représentation commerciale de tous produits à destination du bâtiment et des travaux publics, le développement commercial pour le compte de tiers et la facturation de commissions d'affaires. La société peut en outre accomplir toutes les opérations commerciales, financières et industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.»

L'assemblée décide ainsi de modifier l'article 4 des statuts de la société qui aura la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la représentation commerciale de tous produits à destination du bâtiment et des travaux publics, le développement commercial pour le compte de tiers et la facturation de commission d'affaires.

La société peut en outre accomplir toutes les opérations commerciales, financières et industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Fouquet, L. Moras, D. Luconi, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, vol. 152S, fol. 28, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 février 2006.

P. Bettingen.

(039085/202/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

**CESIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 87.224.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 mai 2006.

P. Bettingen.

(039088/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

**COMEX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 30.567.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

*Pour COMEX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(038357/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

**COMEX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 30.567.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour COMEX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(038359/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

---

**COMEX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 30.567.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour COMEX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(038362/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

---

**COMEX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 30.567.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour COMEX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(038358/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

---

**VIANINI LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 18.866.

L'an deux mille quatre, le six décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VIANINI LUX S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, R.C. Luxembourg section B numéro 18.866, constituée suivant acte reçu le 18 novembre 1981, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 24 du 8 février 1982.

L'assemblée est présidée par Monsieur Andrea Giovanni Carini, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo Iantaffi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les 2.400.000 (deux millions quatre cent mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Conversion du capital social de USD 4.800.000,- (quatre millions huit cent mille US dollars) en euros sur la base du fixing de la BCE au 1<sup>er</sup> novembre 2004 (EUR 1,- = USD 1,2748) soit à titre d'information un montant de EUR 3.765.296,- (trois millions sept cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-seize euros);

2. Réduction du capital social de EUR 3.765.296,- à EUR 3.720.000,- (trois millions sept cent vingt mille euros) représenté par 2.400.000 (deux millions quatre cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,55 (un euro et cinquante-cinq cents) chacune et inscription au bilan de la différence, s'élevant à un montant de EUR 45.296,-, à la réserve libre de la société;



3. Réduction de la réserve légale pour la porter de 376.529,60 à EUR 372.000,- et inscription au bilan de la différence soit EUR 4.529,60 à la réserve libre;

4. Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 3.720.000,- (trois millions sept cent vingt mille euros) représenté par 2.400.000 (deux millions quatre cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,55 (un euro et cinquante-cinq cents) chacune.

Toutes les actions sont entièrement libérées. Les actions sont et resteront nominatives.»;

5. Transfert du siège social du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 28 Via Barberini, I-00187 Rome, Italie, et changement de nationalité de luxembourgeoise en italienne;

6. Modification de la raison sociale de VIANINI LUX S.A. en AVENTINA S.p.A. et modification des statuts actuels afin de les adapter à la loi italienne;

7. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes démissionnaires;

8. Nominations statutaires;

9. Nomination du Collège de Réviseurs;

10. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée, l'Assemblée décide de faire abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social de USD 4.800.000,- (quatre millions huit cent mille US dollars) en euro sur base du fixing de la BCE au 1<sup>er</sup> novembre 2004, EUR 1,- = USD 1,2748, obtenant ainsi pour le capital social le montant de EUR 3.765.296,- (trois millions sept cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-seize euros).

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de:

- réduire le capital social à concurrence de EUR 45.296,- (quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt-seize euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 3.765.296,- (trois millions sept cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-seize euros) à EUR 3.720.000,- (trois millions sept cent vingt mille euros), représenté par 2.400.000 (deux millions quatre cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,55 (un euro et cinquante-cinq cents) chacune en inscrivant au bilan à la réserve libre de la société ladite somme de EUR 45.296,- (quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt-seize euros);

- modifier par conséquent l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 3.720.000,- (trois millions sept cent vingt mille euros), représenté par 2.400.000 (deux millions quatre cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,55 (un euro cinquante-cinq cents) chacune.

Toutes les actions sont entièrement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de réduire la réserve légale de la société à concurrence de EUR 4.529,60 (quatre mille cinq cent vingt-neuf euros soixante cents) pour la porter de son montant actuel de EUR 376.529,60 (trois cent soixante-seize mille cinq cent vingt-neuf euros soixante cents) à EUR 372.000,- (trois cent soixante-douze mille euros) en inscrivant la dite somme de EUR 4.529,60 (quatre mille cinq cent vingt-neuf euros soixante cents) au bilan à la réserve libre de la société.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée constate et décide d'accepter la démission des administrateurs Messieurs Fabio Gera, Mario Delfini, Albino Majore et Enrico Giuseppe Olivieri.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée constate et décide d'accepter la démission du Commissaire aux comptes:

Monsieur Rosario Testa, comptable, demeurant à Rome (Italie).

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de donner entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes démissionnaires.

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de changer la nationalité de la Société en adoptant la nationalité italienne et de transférer le siège social et l'établissement principal de la Société du Grand-Duché de Luxembourg, L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, en Italie à l'adresse suivante: I-00187 Rome (Italie), 28, Via Barberini.

L'Assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Elle constate en outre qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise par la Société.

Elle constate également que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la Société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et l'Assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 199 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés

commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 no 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en AVENTINA S.p.A.

#### *Dixième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter comme ci-après:

### STATUTO

#### **Denominazione**

**Art. 1.** È costituita una società per azioni denominata: AVENTINA S.p.A.

#### **Sede**

**Art. 2.** La Società ha sede legale nel comune di Roma.

L'Organo amministrativo avrà la facoltà di istituire filiali, rappresentanze, uffici di agenzie in Italia ed all'Estero, nonché di sopprimerle; potrà, inoltre, trasferire l'indirizzo della sede sociale nell'ambito dello stesso Comune.

#### **Durata**

**Art. 3.** La durata della società è fissata fino al 17 novembre 2011 e potrà essere anticipatamente sciolta o prorogata con deliberazione dell'assemblea straordinaria.

#### **Oggetto**

**Art. 4.** Attività principale:

a) l'acquisto, la gestione e la vendita di partecipazioni in altre Società o Enti, sia nazionali che esteri, anche mediante sottoscrizione dei relativi capitali; è espressamente esclusa ogni e qualsiasi attività di mediazione e di intermediazione mobiliare;

b) il coordinamento tecnico e finanziario di Società ed Enti nei quali partecipa direttamente e/o indirettamente, anche mediante la gestione centralizzata della liquidità;

e) qualsiasi operazione finanziaria attiva e passiva rivolta alla Società ed Enti nei quali partecipa direttamente e/o indirettamente, compresa la compravendita di titoli e valori quotati e non quotati nei mercati regolamentati, ed in genere compiere qualsiasi operazione in titoli, anche sotto forma di riporti e di anticipazioni, nonché in divise, esclusa solo la raccolta di risparmio presso il pubblico.

Tutte le attività di cui sopra potranno essere svolte anche all'estero, ove lo richieda l'interesse sociale.

Attività connesse all'attività principale:

Al solo fine del raggiungimento dello scopo sociale di cui sopra la Società potrà rilasciare fidejussioni, avalli, garanzie in genere anche reali, a favore anche di terzi, potrà compiere qualsiasi operazione mobiliare ed immobiliare (esclusa la mediazione e l'intermediazione), industriale, commerciale, finanziaria (esclusa la raccolta del risparmio) comunque connessa con gli scopi sociali, compresa l'assunzione di partecipazioni ed interessenze in Società ed Imprese aventi oggetto analogo od affine al proprio.

#### **Capitale - Azioni - Alienazione delle azioni - Domicilio dei soci**

**Art. 5.** Il capitale sociale è di Euro 3.720.000,- (Euro tremilionesettecentoventimila virgola zero) rappresentato da n. 2.400.000 (duemilioniquattrocentomila) azioni ordinarie del valore nominale di Euro 1,55 (Euro uno virgola cinquantacinque) cadauna.

Le azioni sono nominative ed indivisibili.

Il capitale sociale potrà essere aumentato anche mediante conferimento di beni in natura con deliberazione dell'assemblea degli azionisti. A questi ultimi spetterà inoltre il diritto di opzione sulle azioni di aumento del capitale sociale da esercitarsi con le modalità fissate dall'assemblea che ne ha deliberato l'aumento stesso.

Le azioni sono trasferibili per atto fra vivi o a causa di morte.

In caso di cessione delle azioni, spetta agli altri azionisti il diritto di prelazione da esercitarsi nel termine di sessanta giorni dalla comunicazione con lettera raccomandata con ricevuta di ritorno.

Il domicilio dei soci per ogni rapporto della società è quello risultante dal libro dei soci.

La società può emettere obbligazioni ai sensi di legge.

#### **Assemblee ordinarie e straordinarie**

**Art. 6.** L'assemblea è ordinaria e straordinaria ai sensi di legge.

L'Assemblea ordinaria deve essere convocata almeno una volta l'anno entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale ovvero, qualora particolari esigenze relative alla struttura ed all'oggetto della società lo richiedano e nel caso di redazione di bilancio consolidato, entro centottanta giorni dalla chiusura dello stesso.

L'Assemblea Straordinaria è convocata per le deliberazioni di sua competenza quando richiesto dalla legge ovvero quando il Consiglio di Amministrazione lo ritenga opportuno.

#### **Formalità per la convocazione**

**Art. 7.** La convocazione dell'assemblea è fatta nei termini di legge anche fuori della sede sociale purché nel territorio dello Stato a cura dell'organo amministrativo mediante avviso pubblicato sulla Gazzetta Ufficiale della Repubblica Italiana o sul quotidiano «Il Messaggero».



La convocazione può essere altresì effettuata mediante avviso comunicato ai soci con mezzi che garantiscano la prova dell'avvenuto ricevimento almeno otto giorni prima dell'Assemblea quali, ad esempio: lettera raccomandata, telegramma, telefax od e-mail.

L'avviso deve contenere l'indicazione del luogo, del giorno, del mese e dell'anno, dell'ora dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare sia per la prima che per la seconda convocazione.

Sono tuttavia valide le assemblee, anche non convocate come sopra, qualora sia rappresentato, anche per delega, l'intero capitale sociale e vi partecipi la maggioranza dei componenti del Consiglio di Amministrazione e del Collegio Sindacale, ai sensi dell'art. 2366, ultimo comma, del Codice Civile.

Le decisioni deliberate in Assemblea totalitaria devono essere tempestivamente comunicate agli amministratori ed ai sindaci assenti, se nominati.

### **Intervento in assemblea**

**Art. 8.** Per l'intervento degli Azionisti all'Assemblea si applicano le disposizioni di legge vigenti.

È ammessa la rappresentanza ai sensi e nei limiti dell'art. 2372 c.c.

Spetta al Presidente dell'assemblea constatare il diritto di intervenire all'assemblea la cui validità di costituzione non può essere infirmata per il fatto che alcuni degli intervenuti abbandonino l'adunanza.

L'intervento in Assemblea è consentito anche mediante mezzi di telecomunicazione a condizione che i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito di seguire la discussione e di intervenire in tempo reale alla discussione degli argomenti affrontati. In tal caso l'Assemblea si considera tenuta ove si trova il Presidente e ove trovasi pure il segretario della riunione onde consentire la stesura e la sottoscrizione del relativo verbale.

### **Presidenza dell'assemblea**

**Art. 9.** L'assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico ovvero dal Presidente del Consiglio di Amministrazione e, in caso di loro assenza, dalla persona eletta dalla maggioranza dei presenti.

Le deliberazioni sono constatate con processo verbale firmato dal Presidente e dal Segretario, eletto dall'assemblea anche tra i non soci.

Nei casi di legge o quando il Presidente lo ritenga opportuno, il verbale viene redatto da un Notaio.

### **Validità delle deliberazioni**

**Art. 10.** Per la validità della costituzione dell'assemblea, sia ordinaria che straordinaria, e per la validità delle loro deliberazioni si osservano le disposizioni di legge.

Per la nomina delle cariche sociali è sufficiente la maggioranza relativa.

### **Amministrazione**

**Art. 11.** La gestione della società spetta ad un Amministratore Unico, ovvero ad un Consiglio di amministrazione composto da un minimo di tre ad un massimo di sette membri.

L'assemblea ordinaria delibera sulla composizione dell'organo amministrativo e provvede alla nomina dell'Amministratore Unico ovvero del Consiglio di Amministrazione.

L'Amministratore Unico e gli Amministratori possono essere anche non soci, durano in carica per tre esercizi e scadono alla data dell'Assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo all'ultimo esercizio della loro carica.

L'Amministratore Unico e gli Amministratori possono essere rieletti.

Agli stessi può essere attribuito un compenso, stabilito dall'assemblea al momento della nomina.

Il Consiglio di amministrazione elegge tra i suoi componenti un Presidente ed eventualmente un Vice Presidente, il quale sostituirà il Presidente in caso di suo impedimento.

Il Consiglio di Amministrazione è convocato dal Presidente o, in caso di sua assenza o impedimento, dal Vice Presidente, anche fuori della sede sociale, purché in Italia.

La convocazione avviene mediante avviso spedito a ciascun Amministratore e Sindaco Effettivo, con qualsiasi mezzo idoneo ad assumere la prova dell'avvenuto ricevimento almeno cinque giorni prima dell'adunanza ed, in caso di urgenza, almeno un giorno prima.

Le adunanze del Consiglio e le sue deliberazioni sono valide anche senza convocazione formale quando intervengono tutti i Consiglieri in carica ed i Sindaci Effettivi.

Per la validità delle deliberazioni del Consiglio di amministrazione è necessaria la presenza della maggioranza degli amministratori in carica.

Le deliberazioni sono prese a maggioranza. In caso di parità prevale il voto del Presidente.

Le riunioni del Consiglio di Amministrazione si possono svolgere anche per audio conferenza o video conferenza alle seguenti condizioni di cui sarà dato atto nei relativi verbali:

- che siano presenti nello stesso luogo il Presidente ed il Segretario della riunione se nominato, che provvederanno alla formazione ed alla sottoscrizione del verbale dovendosi ritenere svolta la riunione in detto luogo;

- che sia consentito al Presidente della riunione di accertare l'identità degli intervenuti, regolare lo svolgimento della riunione, constatare e proclamare i risultati della votazione;

- che sia consentito al soggetto verbalizzante di rilevare adeguatamente gli eventi della riunione oggetto di verbalizzazione;

- che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea degli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti.

I membri del Consiglio di Amministrazione e del Collegio Sindacale che partecipano alle riunioni consiliari tramite teleconferenza o videoconferenza, si considerano di fatto presenti a tutti gli effetti.

### Poteri dell'organo amministrativo

**Art. 12.** L'organo amministrativo è investito dei più ampi poteri di gestione ordinaria e straordinaria della società, ad eccezione degli atti di seguito elencati per i quali è necessaria la preventiva autorizzazione dell'assemblea dei soci:

- acquisto e/o vendita di azioni, quote ed in genere di partecipazioni e cointeressenze in società ed enti di qualsiasi tipo, di aziende e di immobili;
- erogazione e ricezione di finanziamenti a/da terzi con esclusione dei finanziamenti concessi e ricevuti a/da imprese controllanti e imprese controllate direttamente e/o indirettamente;
- prestare garanzie a terzi;

salvo quanto per legge tassativamente riservato all'assemblea dei soci.

La firma sociale nonché la rappresentanza legale della società di fronte ai terzi ed in giudizio spettano all'Amministratore Unico, ovvero al Presidente del Consiglio di Amministrazione ed a ciascuno degli amministratori con i poteri a loro eventualmente delegati.

L'organo amministrativo può nominare procuratori «ad negotia» per determinati atti o categorie di atti.

### Collegio sindacale

**Art. 13.** Il Collegio Sindacale si compone di tre Sindaci effettivi e due supplenti nominati e funzionanti a norma di legge.

Essi durano in carica per tre esercizi e scadono alla data dell'assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo al terzo esercizio della carica.

Essi sono rieleggibili.

La nomina e la determinazione della retribuzione dei componenti del Collegio Sindacale spettano all'Assemblea.

Le riunioni del Collegio Sindacale saranno validamente costituite anche quando tenute a mezzo video conferenza o audio conferenza a condizione:

- che tutti i partecipanti possano essere identificati dal Presidente e da tutti gli altri intervenuti;
- che sia loro consentito di seguire la discussione e di intervenire in tempo reale nella trattazione degli argomenti discussi;
- che sia loro consentito lo scambio dei documenti relativi a tali argomenti e che di tutto quanto sopra venga dato atto nel relativo verbale.

Verificandosi tali presupposti la riunione del Collegio Sindacale si considera tenuta nel luogo in cui si trova il Presidente del Collegio Sindacale.

Il Collegio Sindacale esercita il controllo contabile sulla Società, salvo che, per diverse e inderogabili disposizioni di legge, ovvero per deliberazione dell'assemblea ordinaria dei Soci, tale controllo non venga affidato ad un Revisore Contabile o ad una Società di Revisione, ai sensi dell'art. 2409 bis, commi 1 e 2 del Codice Civile:

### Esercizio sociale - Utili

**Art. 14.** L'esercizio sociale si chiude al 31 dicembre di ogni anno.

Gli utili netti risultanti dal bilancio approvato, dedotta la riserva legale e gli altri accantonamenti di legge, restano a disposizione dell'assemblea dei soci.

### Finanziamento dei soci

**Art. 15.** Ove le esigenze sociali lo richiedano, la società potrà, con l'obbligo di restituzione, acquisire capitali di finanziamento tra i soci, senza che ciò comporti impegno per gli stessi, da richiedersi nel rispetto delle norme vigenti (Decreto Legislativo 1 settembre 1993 n. 385). Detti finanziamenti sono da considerarsi completamente infruttiferi, salva diversa deliberazione dell'assemblea.

### Scioglimento e liquidazione

**Art. 16.** In caso di scioglimento della società, l'Assemblea determina le modalità della liquidazione e provvede ai sensi di legge alla nomina ed, eventualmente, alla sostituzione dei liquidatori fissandone i poteri ed i compensi.

È ammessa la revoca della liquidazione ai sensi di legge.

### Rinvio

**Art. 17.** Per quanto non previsto dal presente statuto si applicano le disposizioni di legge in materia.

#### *Onzième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, les personnes suivantes:

1) Monsieur Fabio Gera, Dirigeant de Société, né à Rome (Italie), le 5 août 1943, et y demeurant à Via Barberini 28 (Italie) I-00187, Président;

2) Monsieur Albino Majore, Dirigeant de Société, né à Rome (Italie), le 14 mars 1945, et y demeurant à Via Barberini 28 (Italie) I-00187, Administrateur;

3) Monsieur Mario Delfini, Dirigeant de Société, né à Rome (Italie), le 19 avril 1940, et y demeurant à Via Barberini 28 (Italie) I-00187, Administrateur,

qui seront en fonction pour une durée de 3 (trois) années et plus précisément jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2007.

#### *Douzième résolution*

L'assemblée, en conformité avec l'article 2397 du Code Civil italien, décide de procéder à la nomination d'un Collège des Réviseurs composé comme suit:

1) Monsieur Carlo Schiavone, Expert-comptable, né à Fasano (Brindisi - Italie), le 3 juin 1960, et domicilié à Rome (Italie), Via Claudio Monteverdi n. 16, membre titulaire et Président;

2) Monsieur Federico Malorni, Expert-comptable, né à Rome (Italie), le 8 mai 1957, et domicilié à Rome (Italie), Via Claudio Monteverdi n. 16, membre titulaire;

3) Madame Maria Assunta Coluccia, Expert-comptable, née à Rome (Italie), le 27 janvier 1966, et domiciliée à Rome (Italie), Via Claudio Monteverdi n. 16, membre titulaire;

4) Monsieur Giuseppe Natola, Expert-comptable, né à Fasano (Brindisi - Italie), le 2 mai 1964 et domicilié à Rome (Italie), Via Claudio Monteverdi n. 16, membre suppléant;

5) Madame Carlamaria Melpignano, Expert-comptable, née à Rome (Italie), le 15 octobre 1963, et domiciliée à Rome (Italie), Via Claudio Monteverdi n. 16, membre suppléant,

qui seront en fonction pour une durée de 3 (trois) années et plus précisément jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2007.

L'Assemblée constate que tous les Réviseurs, tant effectifs que suppléants, sont inscrits au Registre des Vérificateurs Comptables et précise que leurs rémunérations sont établies sur la base des tarifs minimums prévus par la loi italienne.

*Treizième résolution*

L'assemblée décide de conférer aux administrateurs l'autorisation d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'exécuter et de fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de Rome, ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg et généralement toute administration qui pourrait être concernée, afin d'assurer la continuation de la société en tant que société de droit italien et d'autre part la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie.

Tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus à son ancien siège social à Luxembourg.

*Quatorzième résolution*

L'assemblée décide de soumettre les cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième et treizième résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par le Ministère des Finances italien ou toute autre administration ou institution.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Carini, C. Iantaffi, U. Cerosi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, vol. 146S, fol. 4, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

J. Elvinger.

(040779/211/313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

**SOCOTRA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 55.458.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP05047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCOTRA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

T. Fleming / C. Schmitz

*Administrateur / Administrateur*

(038416/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

**SOCOTRA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 55.458.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP05050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCOTRA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

T. Fleming / C. Schmitz

*Administrateur / Administrateur*

(038417/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

**EURO AMEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 25.584.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05373 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

*Pour EURO AMEX S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(038364/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

---

**EURO AMEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 25.584.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP053730 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

*Pour EURO AMEX S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(038363/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

---

**ARTEMIS FINE ARTS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 8.935.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

*Pour ARTEMIS FINE ARTS, Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(038375/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

---

**EUROBUD, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,  
(anc. INTER-FaSa M. SARNECKI, S.à r.l.).**

Gesellschaftssitz: L-1319 Luxembourg, 143, rue de Cents.  
H. R. Luxemburg B 113.116.

Im Jahre zweitausendundsechs, den zwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz zu Luxembourg.

Ist erschienen:

Herr Mirosław Sarnecki, Bautechniker, geb. am 24. Februar 1960 in PL-Sosnowietz, wohnhaft in D-40764 Langenfeld, Anemonenweg 1,

hier vertreten durch Frau Nicole Reinert, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt in Luxembourg, am 19. April 2006.

Welche Vollmacht nach ne varietur Paraphierung durch die Bevollmächtigte und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieser Komparent, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterzeichneten Notar folgendes zu beurkunden:

- Der Komparent ist alleiniger Besitzer aller Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung INTER-FaSa M. SARNECKI, S.à r.l., R.C.S. Luxemburg B 113.116, mit Sitz in Luxembourg, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 20. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 670 vom 1. April 2006.

- Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert-fünfundzwanzig (125) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).

Alsdann fasst der einzige Gesellschafter folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschaftsbezeichnung wird abgeändert in EUROBUD, S.à r.l.  
Infolgedessen wird Artikel 3 der Satzung abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 3.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung EUROBUD, S.à r.l.»

*Zweiter Beschluss*

Der Sitz der Gesellschaft wird von L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau nach L-1319 Luxemburg, 143, rue de Cents verlegt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an die Bevollmächtigte des Komparenten, hat dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: N. Reinert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, vol. 153S, fol. 25, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

A. Schwachtgen.

(041081/230/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

---

**EUROBUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
(anc. INTER-FaSa M. SARNECKI, S.à r.l.).

Siège social: L-1319 Luxemburg, 143, rue de Cents.

R. C. Luxembourg B 113.116.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 587 du 20 avril 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(041083/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

---

**LECTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxemburg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 72.198.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 avril 2006*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs venant à échéance et l'assemblée décide de les réélire comme suit:

*Conseil d'administration:*

- MM. Bruce Hardy McLain, demeurant à Londres (Grande-Bretagne), président;  
Ronald L. Singer, demeurant à Bruxelles (Belgique), administrateur;  
Andrea Minguzzi, demeurant à Bruxelles (Belgique), administrateur;  
Paolo Mattei, demeurant à Arco di Trento (Italie), administrateur;  
François Vessièrre, demeurant à Issy Les Moulineaux (France), administrateur;  
Francisco Rudilla Molina, demeurant en Espagne, administrateur;  
Patrick Barrett, demeurant à Londres (Grande-Bretagne), administrateur;  
Carl N. Graf, demeurant aux Etats-Unis, administrateur;  
Luigi Lanari, demeurant à Milan (Italie), administrateur;

pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le nommer comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach,  
pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05530. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann

(038380/024/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

---

**InvestCo BELGIAN CABLE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 79.448.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05904, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

Signature.

(038420/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

---

**KI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 73.250.

Le bilan au 31 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP06052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

R. Meister / Y. Cacclin

Gérant / Gérant

(038401/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

---

**NAVARRÉ FINANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 88.472.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP05036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NAVARRÉ FINANCES S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(038411/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

---

**CONSA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 37.315.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05346, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour CONSA S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(038367/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

---

**CONSA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 37.315.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour CONSA S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(038369/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

---



**CONSA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 37.315.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05351, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

*Pour CONSA S.A., Société Anonyme Holding*  
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme  
C. Day-Royemans / S. Wallers

(038370/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

---

**CONSA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 37.315.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05353, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

*Pour CONSA S.A., Société Anonyme Holding*  
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme  
C. Day-Royemans / S. Wallers

(038371/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

---

**CONSA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 37.315.

Le statuts coordonnés, enregistrés le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05334, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

*Pour CONSA S.A., Société Anonyme Holding*  
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme  
C. Day-Royemans / S. Wallers

(038377/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

---

**RICFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 43.154.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 1<sup>er</sup> mars 2006*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Riccardo Mantero, dirigeant d'entreprises, demeurant à I-22010 Brienno (CO) (Italie), Via Del Porto, 3, Président;

- Monsieur Horst Sonnentag, administrateur de sociétés, demeurant à D-54453 Nittel, Schulstraße 10;

- Monsieur Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04824. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038445/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

---

**CONTINENTALE DE GESTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 116.112.

 —  
 STATUTS

L'an deux mille six, le huit mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, R.C. Dublin N° 196 706, une société établie et ayant son siège social au 4 Custume Place, Athlone, République d'Irlande,  
ici représentée par Monsieur Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark, Iles Anglo-Normandes, le 26 avril 2006.

2) ROSEVARA LIMITED, R.C. Dublin N° 196 711, une société établie et ayant son siège social au 4 Custume Place, Athlone, République d'Irlande,

ici représentée par Madame Véronique Guebels, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark, Iles Anglo-Normandes, le 26 avril 2006.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leurs mandataires, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CONTINENTALE DE GESTION S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille (350.000,-) euros (EUR), divisé en trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) euros (EUR) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 8.** La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 31 du mois de mars à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 13.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 15.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2006.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, trois cent quarante-six actions . . . . .	346
2) ROSEVARA LIMITED, préqualifiée, quatre actions . . . . .	4
Total: trois cent cinquante actions . . . . .	350

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trois cent cinquante mille (350.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinq mille quatre cent trente euros (EUR 5.430,-).

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Madame Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de société, née le 28 septembre 1962 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;
  - b) Monsieur Gérard Muller, économiste, né le 28 décembre 1943 à Pétange, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;
  - c) Monsieur Fernand Heim, directeur financier, né le 3 octobre 1952 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:  
Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2011.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Muller, V. Guebels, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, vol. 153S, fol. 52, case 2. – Reçu 3.500 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

M. Schaeffer.

Signée par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(041810/230/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

**T.E.S.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8003 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 116.126.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le quatre avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. INTERNATIONAL BUSINESS ORGANIZATION HOLDING S.A., Société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8003 Strassen, 43, route d'Arlon, ici dûment représentée par Monsieur Willem Van Cauter, son administrateur-délégué, tel qu'il en a été prouvé au notaire.

2. Monsieur Frédéric Vanderwilt, administrateur de sociétés, né le 25 septembre 1974 à Leuven, Belgique, ayant son adresse privé au 2, rue Toodlermillen, L-9181 Tadler, détenteur d'une carte d'identité belge numéro 1047 005999 27.

Les comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de T.E.S.S. S.A.

Le siège social est fixé à Strassen. Il pourra être transféré dans toute autre endroit à l'intérieur de la Commune par une décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** L'objet de la société consiste en la gestion, pour son propre compte, des immobilisations incorporelles et corporelles, à l'exclusion de biens immobiliers.

La société a en outre comme objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) divisé en trois cent dix (310) actions de valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire, sauf celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 16 heures à Strassen au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comme modifiée et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) INTERNATIONAL BUSINESS ORGANIZATION HOLDING S.A., précitée, trois cent neuf actions . . . . .	309
2) Monsieur Frédéric Vanderwilt, précité, une action . . . . .	1
Total: trois cent dix actions. . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000 EUR) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg pour la première fois en juin 2007.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Frédéric Vanderwilt, précité;
  - Madame Sarah Rootsart, administrateur de sociétés, née le 11 août 1981 à Knokke-Heist, Belgique, ayant son adresse privée au 205B, Gentse Steenweg, B-9990 Maldegem, détentrice d'une carte d'identité belge numéro 269005523115;
  - Madame Krisztina Mikes, administrateur de sociétés, née le 19 août 1972 Pecs, Hongrie, ayant son adresse privée au 14, Otegemstraat, B-8550 Zwevegem détentrice d'une carte d'identité d'étrangers belge, numéro N.Z.Y. 406.408.
- 3) Est appelée à la fonction de commissaire:
  - VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO, S.à r.l., ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, représentée par Monsieur Willem Van Cauter.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.
- 5) Le conseil d'administration est autorisé à élire en son sein un administrateur-délégué, en vertu de l'article 60 de la Loi régissant les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des présents statuts.
- 6) Est appelé à la fonction d'administrateur-délégué de la gestion journalière:
  - Madame Krisztina Mikes, précitée.
- 7) Le siège social est fixé au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: W. Van Cauter, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, vol. 153S, fol. 5, case 1. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

*J. Elvinger.*

(041960/211/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

**DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 6.307.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04817, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Lies / J.-P. Putz

*Directeur adjoint / Attaché de direction*

(038421/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

**CENEUPRINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 60.000,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 69.132.

Le bilan au 31 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP06082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

*B. Zech.*

(038422/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.



**DARWIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 70.024.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(038425/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

**HOBART HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 70.100.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04848, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(038427/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

**GIEDO VAN DER GARDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Share capital: EUR 12,500.**  
Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 116.175.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the second day of May.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Mr Giedo van der Garde, race pilote, born in Rhenen, the Netherlands, on 25 April 1985, and residing at 6988 BX Lathum, De Muggenwaard 20-340, the Netherlands,

represented by Mr Gael Castex, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 1 March 2006.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to draw-up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»).

**Chapter I. Form, Corporate Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of GIEDO VAN DER GARDE, S.à r.l.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager(s).

In the event that in the view of the Manager(s) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. Share capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred and twenty-five (125) shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital.** The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Management, Statutory auditors

**Articles 9. Management.** The Company will be managed and administrated by one or several manager(s), whether shareholders or not (the «Manager(s)»).

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

While appointing the Manager(s), the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Manager(s).

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager.

**Art. 10. Powers of the Manager(s).** The Manager(s) are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager(s).

**Art. 11. Liability of the Manager(s).** No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

**Art. 13. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Manager(s) or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Ex-

cept as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Manager(s) such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 14. Representation of the Company.** In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

In the event of several Manager(s) being appointed, the Company will be bound by the sole signature of any Manager.

**Art. 15. Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meeting of shareholders

**Art. 16. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the Manager(s) to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Manager(s), subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half the share capital of the Company. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of May at 10 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 19. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital of the Company.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any Manager.

#### Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 20. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January in every year and ends on the last day of the month of December.

**Art. 21. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 22. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon, and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The sole shareholder or, as the case may be, the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Manager(s) showing sufficient funds available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 24. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

##### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
Giedo van der Garde, prenamed . . . . .	12,500.-	125	12,500.-
Total . . . . .	12,500.-	125	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

##### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 1,750.-).

##### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the present date and will end on the last day of the month of December 2006.

##### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1) The sole shareholder resolved to appoint as sole manager of the Company for an unlimited duration UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., a limited liability company organised and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 64.474;

2) The sole shareholder resolved to set the registered office of the Company at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le deux mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Giedo van der Garde, pilote de course, né à Rhenen, Pays-Bas, le 25 avril 1985, demeurant au 6988 BX Latham, De Muggenwaard 20-340, Pays-Bas,  
représenté par Monsieur Gael Castex, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée le 1<sup>er</sup> mars 2006.

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée ne variatur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, dûment représenté, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination GIEDO VAN DER GARDE, S.à r.l.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du/des Gérant(s).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du/des Gérant(s).

Au cas où le/les Gérant(s) estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

La Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société est composée d'un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.



**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

### Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) «Gérant(s)»).

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du/des Gérant(s), l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du/des Gérant(s).

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

**Art. 10. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Le/les Gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du/des Gérant(s).

**Art. 11. Responsabilité du/des Gérant(s).** Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le/les Gérant(s) peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

**Art. 13. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérant(s) ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le/les Gérant(s) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 14. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul Gérant.

**Art. 15. Commissaires aux Comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le/les Gérant(s) aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le/les Gérant(s), subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.



Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au(x) Gérant(s) en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de mai à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 19. Procédure, Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Chaque part donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où tout autrement sont signés par tout Gérant.

### Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 20. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

**Art. 21. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le/les Gérant(s) dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

**Art. 22. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intérimaires établis par le/les Gérant(s), faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 24. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

#### *Souscription et paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré les montants ci-après énoncés en espèces.

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
Giedo van der Garde, prémentionné . . . . .	12.500,-	125	12.500,-
Total . . . . .	12.500,-	125	12.500,-

La preuve des paiements a été fournie au notaire instrumentant qui déclare que les conditions prescrites par l'article 183 de la Loi ont été respectées.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,-).

*Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera ce jour et finira le dernier jour du mois de décembre 2006.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1) L'associé unique décide de nommer aux fonctions de Gérant unique de la Société pour une durée illimitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 64.474;

2) L'associé unique décide de fixer le siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Castex, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, vol. 28CS, fol. 41, case 5. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

G. Lecuit.

(042586/220/428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

**SINGLE TRACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 86.866.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 décembre 2005*

Au siège de la société:

24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au Forum Royal 2<sup>e</sup> étage, 25A, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05276. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(038460/734/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

**FORMULA 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 52, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 103.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05481, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

*Pour la Gérance*

Signature

(038527/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

**FIRST DIAMOND GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 116.115.

**STATUTS**

L'an deux mille six, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société DIAMOND FINANCE LLC, une société constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware (USA), établie et ayant son siège social au 113 Barksdale Professional Center, City of Newark, Conté de New Castle, Zip code 19711,

ici représentée par son seul «director» avec pouvoir de seule signature, en vertu d'une résolution du Board of DIAMOND FINANCE LLC datée du 4 avril 2006:

Monsieur Lucas Goreta, directeur de société, demeurant 9, rue Henry Bordeaux, F-74000 Annecy (France);

2.- La société ELGI GROUP LLC, une société constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware (USA), établie et ayant son siège social au 113 Barksdale Professional Center, City of Newark, Conté de New Castle, Zip code 19711, ici représentée par son seul «director» avec pouvoir de seule signature, en vertu d'une résolution du Board of ELGI GROUP LLC datée du 4 avril 2006:

Monsieur Lucas Goreta, prénommé;

3.- La société ATLANTIC HOLDING LLC1, une société constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware (USA), établie et ayant son siège social au 25 Greyston Manor, Lewes, Delaware 19958, Conté de Sussex, représentée par son seul «director» avec pouvoir de seule signature, en vertu d'une résolution du Board of ATLANTIC HOLDING LLC1 datée du 4 avril 2006:

Monsieur Paul Vossiniotis, directeur de société, demeurant au 63 Filosofou Menedimou str. A 34008 Eretria-Evia (Grèce),

lequel dernier est représenté aux fins des présentes par:

Monsieur Lucas Goreta, prénommé,

en vertu d'une procuration lui donnée à Eretria-Evia, le 7 avril 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Objet - Raison sociale - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société a également pour objet l'acquisition et la vente d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion d'immeubles ou de patrimoines immobiliers exclusivement pour son propre compte.

La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de FIRST DIAMOND GROUP, société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- |  |    |
|--|----|
| 1.- La société DIAMOND FINANCE LLC, prédésignée, soixante parts sociales . . . . . | 60 |
| 2.- La société ELGI FINANCE LLC, prédésignée, vingt parts sociales . . . . .       | 20 |

3.- La société ATLANTIC HOLDING LLC1, prédésignée, vingt parts sociales . . . . .	20
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

### Titre III.- Administration et gérance

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

### Titre IV.- Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Titre V.- Dispositions générales

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2006.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Lucas Goreta, directeur de société, né à Kadina Glavica (Croatie), le 18 novembre 1954, demeurant 9, rue Henry Bordeaux, F-74000 Annecy (France).

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Goreta, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 mai 2006, vol. 903, fol. 49, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 mai 2006.

J.-J. Wagner.

(041939/239/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

### **RACING HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 77.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05486, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(038530/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

### **CAS SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 68.168.

#### *Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 4 avril 2006*

Au Conseil d'Administration de CAS SERVICES S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:  
D'accepter la démission d'Hille-Paul Schut en tant que Fondateur de Pouvoirs B de la Société et de le nommer en tant que Fondateur de Pouvoirs A, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2006.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:

Hans van de Sanden,

Robert Kimmels,

Michel van Krimpen;

- L'Administrateur-délégué est:

Hans van de Sanden;

- Les Fondateurs de Pouvoirs A sont:

Karine Vautrin,

Ronald Chamielec,

Séverine Canova,

Alexandra Petitjean,

Alan Botfield,

Fabrice Geimer,  
Doeke van der Molen,  
Hille-Paul Schut;  
- Les Fondés de Pouvoirs B sont:  
Gilles Lecomte,  
Audrey Raphael,  
Marc Torbick.

Luxembourg, le 4 avril 2006.  
H. van de Sanden  
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05495. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038440//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

---

**CRAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 71.157.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 31 mars 2006*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

Signataire catégorie A:

- Monsieur Alberto Mutti, demeurant à Solferino, Italie;

Signataires catégorie B:

- Monsieur John Seil, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président du conseil d'administration;

- Monsieur Pierre Lentz, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2006, réf. LSO-BP03489. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038443/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

---

**GARAGE DE KEHLEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8282 Kehlen, 1, rue Gaessel.  
R. C. Luxembourg B 34.107.

Les associés de la société GARAGE DE KEHLEN S.à r.l. avec siège social à Kehlen, 1, rue Gaessel, constituée le 26 avril 1990 au capital de 500.000,- LUF réparti comme suit:

M. Hermann Roland .....	250 parts à 1.000,- soit	250.000,-
M. Peters Marc .....	250 parts à 1.000,- soit	250.000,-

prennent à l'unanimité la décision suivante:

M. Peters Marc cède 150 parts sociales au prix de 1.000,- LUF par part sociale, soit au prix total de 150.000,- LUF à M. Hermann Roland.

Suite à cette cession, la composition du capital social est la suivante:

M. Hermann Roland .....	400 parts à la valeur nominale de 1.000,- soit	400.000,- LUF
M. Peters Marc .....	100 parts à la valeur nominale de 1.000,- soit	100.000,- LUF

La présente prend effet à la date de la signature.

Le prix de la cession a été versé le jour de la signature. La signature de la présente vaut donc quittance.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 546, fol. 39, case 25. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Kehlen, le 5 décembre 1997.

P. Marc / R. Hermann.

(038447/619/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

---



**STAR-LOGISTICS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 116.135.

**STATUTS**

L'an deux mille six, le trente mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- La société BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 107.480,

représentée par son administrateur ayant pouvoir de signature individuelle, la société LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A., avec siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon, elle-même représentée par deux de ses administrateurs, à savoir Monsieur Jeannot Mousel, employé privé, demeurant à Belvaux et Madame Gisèle Klein, employée privée, demeurant à Belvaux, ici représentée par Monsieur Jeannot Mousel, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

2.- La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., avec siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 107.117,

représentée par son administrateur ayant pouvoir de signature individuelle, la société LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A., avec siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon, elle-même représentée par deux de ses administrateurs, à savoir Monsieur Jeannot Mousel, employé privé, demeurant à Belvaux et Madame Gisèle Klein, employée privée, demeurant à Belvaux, ici représentée par Monsieur Jeannot Mousel, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de STAR-LOGISTICS S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet le transport national et international de marchandises par route pour compte propre et compte de tiers.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui peuvent favoriser l'extension et le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, étant entendu qu'elles restent nominatives jusqu'à entière libération.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances de la façon telle que définie à l'assemblée générale qui suit la constitution respectivement à toute assemblée générale qui modifierait le pouvoir d'engagement tel que défini lors de la constitution.

### Surveillance

**Art. 11.** Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actions présentes ou représentées, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) années. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs sont élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale statuant à une majorité simple des actions présentes ou représentées avec ou sans motif.

### Assemblée générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille six.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque actionnaire de la société aura droit à chaque assemblée des actionnaires à un vote pour chaque action.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 15 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations, et ce, pour la première fois en l'an 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Dispositions générales

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions comme suit:

1) INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., prénommée, cinquante actions . . . . .	50
2) BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., prénommée, cinquante actions . . . . .	50
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 12,5/31<sup>e</sup> par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Vincent Stephane, né le 1<sup>er</sup> juin 1970 à Namur (Belgique), demeurant à B-5020 Namur, 65, rue du Chep-son.

b) Monsieur Philippe Fernand Robert Buchet, né le 4 avril 1963 à Ougrée (Belgique), demeurant à B-1825 Chaumont-Gistoux 1, avenue Fond Ginerer.

c) Monsieur Jean Marie Stass, né le 22 janvier 1954 à Samberville (Belgique), demeurant à B-6043 Ransart, 7, rue Wau-ters.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 107.117, avec siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille onze.

4. Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Vincent Stephane, prénommé.

5. La société se trouve engagée, vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes, ou conjointement avec la signature de l'un des deux autres administrateurs.

6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Mousel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, vol. 153S, fol. 8, case 5. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 mai 2006.

P. Bettingen.

(042061/202/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

**K-MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 87.162.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 4 avril 2006 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Huber A.O. Kurz, Kaufmann, demeurant à Lindwurmstrasse 95, D-80337 Munich, Allemagne.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05982. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(038477/2329/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

**ETEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 72.528.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 novembre 2005*

Au siège de la société:  
24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.  
L'assemblée générale ordinaire décide de transférer le siège social de sa société, avec effet immédiat, au 25A, boulevard Royal, 2<sup>e</sup> étage Forum Royal, L-2449 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05273. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038467/734/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

**K-MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 87.162.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 2 mars 2006 que:

L'Assemblée accepte la démission de Madame Florian Kurz, administrateur de sociétés, élisant domicile à «Les Acanthes», Avenue des Citronniers, MC-98000, Monaco, en sa qualité d'Administrateur de la société.

De plus, l'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alexander Kurz, administrateur de sociétés, élisant domicile à «La Réserve» 5, Avenue Princesse Grace, MC-98000 Monaco, en sa qualité d'Administrateur de la société.

Et enfin, l'Assemblée accepte la démission de Monsieur Richard Huber, Directeur de société, demeurant à Lindwurmstr. 95, D-80337 Munich, Allemagne.

L'Assemblée décide d'élire en remplacement de l'Administrateur démissionnaire Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Son mandat est confirmé en date de ce jour et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

De plus, l'Assemblée décide d'élire en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Son mandat est confirmé en date de ce jour et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Et enfin, l'Assemblée décide d'élire en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Son mandat est confirmé en date de ce jour et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05980. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038473/2329/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

**WILLIAM BLAIR SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**  
Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Hoehenhof.  
R. C. Luxembourg B 98.806.

*Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 mars 2006*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 21 mars 2006, que Madame Michelle Seitz et Messieurs Marco Hanig et Arthur Simon ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2007 et que ERNST & YOUNG S.A., a été réélu en leur qualité réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour WILLIAM BLAIR SICAV

THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A.

P. Ries / J.L. Pérez

Corporate Secretary / Vice President

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, réf. LSO-BP04165. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038496//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

**BRASSERIE POIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 91, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 97.533.

Société à responsabilité limitée constituée en date du 28 novembre 2003 par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 novembre 2005*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 17 novembre 2005:

*Résolutions*

- Monsieur Raimondo Domenico, demeurant à L-3347 Leudelange, 27, rue de Cessange, né le 14 août 1966 à Rotterdam (I) N° Matricule 1966 0814 356 donne sa démission en tant que gérant technique avec effet immédiat.

- Monsieur Raimondo Domenico, précité, cède la totalité de ses 500 parts à Monsieur Arendt Jeff, né le 9 avril 1984 à Luxembourg, demeurant à L-2633 Senningerberg, 91, route de Trèves, N° Matricule 1984 0409 190.

- Est désigné gérant technique de la S.à r.l. avec effet immédiat Monsieur Arendt François, né le 4 novembre 1948 à Luxembourg, demeurant à L-2633 Senningerberg, 91, route de Trèves, N° Matricule 1948 1104 117.

- Les parts sociales de la S.à r.l. BRASSERIE POIRE sont dorénavant distribuées comme suit:

Madame Arendt Viviane, née Trinkes, précitée .....	500 parts
Monsieur Arendt Jeff, précité .....	500 parts

- La S.à r.l. BRASSERIE POIRE est valablement engagée par les signatures conjointes du gérant technique et de celle de l'un des gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 novembre 2005.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00628. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(038480//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

---

**CREDIINVEST SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Hoehenhof.

R. C. Luxembourg B 98.745.

—  
Veuillez noter la nomination de Monsieur Carlo Alberto Montagna, résidant au 1A, rue Hoehenhof, Senningerberg, Luxembourg, en date du 25 janvier 2006 en tant qu'Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

*Pour CREDIINVEST SICAV*

THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A.

P. Ries / J.L. Pérez

*Corporate Secretary / Vice President*

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06224. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(038498//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

---

**TECHSELESTA S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 94.105.

—  
Il résulte d'une lettre adressée à la société le 22 mars 2006, que la FIDUCIAIRE I.T.P S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la Société Anonyme TECHSELESTA S.A. à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

FIDUCIAIRE I.T.P S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 22 mars 2006, que Monsieur Pascal Bonnet démissionne, avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société Anonyme TECHSELESTA S.A.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

P. Bonnet.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01357. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(041384//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

---

**GLG MULTI-STRATEGY FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Hoehenhof.  
R. C. Luxembourg B 90.392.

*Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2006*

Monsieur Andrew Linford a démissionné du conseil d'Administration le 17 janvier 2006 et a été remplacé par Monsieur Alun Davies le 20 janvier 2006 qui a été élu en tant qu'administrateur de la Société pour une période se terminant lors de l'assemblée générale de 2006.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 18 avril 2006, que Madame Joëlle Hauser et Messieurs Michael Jackson, Alun Davies, Wayne Panton et Simon White ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2007 et que ERNST & YOUNG S.A., a été réélu en leur qualité réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

*Pour GLG MULTI-STRATEGY FUND SICAV*  
THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A.  
P. Ries / J.L. Pérez  
*Corporate Secretary / Vice President*

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06221. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(038493//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

**OCCASIONSMAART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9808 Hosingen, 28, rue Holzbicht.  
R. C. Luxembourg B 102.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05489, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

*Pour la Gérance*  
Signature

(038531/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

**DOLOMITI DIEKRICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9240 Diekirch, 10, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 109.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05491, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

*Pour la Gérance*  
Signature

(038559/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

**INODIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.**

Siège social: L-5362 Schrassig, 8, rue Saint Donat.  
R. C. Luxembourg B 26.886.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP05254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société INODIS, S.à r.l.*  
C. Geiben  
*Gérant*

(038604/273/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.



**UNM HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 70.038.

In the year two thousand and six, on the seventeenth day of the month of March.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole associate of UNM HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 14th of June 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 597 of 4th August 1999.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed of the undersigned notary of 22nd December 2005 not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Mr Paul de Haan, accountant, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Mr Dennis Bosje, manager, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The sole associate represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. The said list will remain attached to these minutes to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all twenty-three thousand thirty-one (23,031) shares in issue are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

A. Amendment of the fiscal year to commence on the 1st January of each year and to terminate on the 31st December of the same year; the current fiscal year which has started on 1st December 2005 shall terminate on 31st December 2005.

B. Consequential amendment of articles 12 and 13 of the Company's articles of incorporation.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

*First resolution*

It is resolved to amend the fiscal year of the Company to start from now on each year on 1st January and to end the same year on the 31st December 2005.

The meeting decides that the fiscal year which started on 1st December 2005 will terminate on 31st December 2005.

*Second resolution*

As a result of the first resolution, the meeting resolved to amend article 12 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

«The fiscal year of the Company begins on 1st January in each year and ends on 31st December of the same year.»

*Third resolution*

As a result of the first resolution, the meeting resolved to amend article 13 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

«Every year as of 31st December, the annual accounts are drawn up by the managers.»

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this amendment of the articles are estimated at 1,200.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de UNM HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 14 juin 1999 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 597 du 4 août 1999 (le «Mémorial»).

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 2005, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par M. Paul de Haan, comptable, demeurant à Luxembourg.

Il est désigné comme secrétaire et scrutateur M. Dennis Bosje, gérant, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

1) L'associé unique représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient, sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les vingt-trois mille trente et une (23.031) parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Modification de l'année sociale, afin de commencer le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et de se terminer le 31 décembre de la même année; l'année sociale actuelle qui a commencé le 1<sup>er</sup> décembre 2005 se terminera le 31 décembre 2005.

B. Modification conséquente des articles 12 et 13 des statuts de la Société.

3. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé de modifier l'année sociale qui commence dorénavant chaque année le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

L'assemblée décide que l'année sociale qui a commencé le 1<sup>er</sup> décembre 2005 se termine le 31 décembre 2005.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la première résolution, l'assemblée a pris la décision de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.»

*Troisième résolution*

En conséquence de la première résolution, l'assemblée a pris la décision de modifier l'article 13 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«Chaque année la gérance établit les comptes au 31 décembre.»

*Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la société parce que résultant de la présente modification des statuts sont estimés à 1.200,- EUR.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française, il est spécifié qu'en cas de divergence avec la version française le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. de Haan, D. Bosje, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, vol. 152S, fol. 76, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

J. Elvinger.

(042209/211/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

**UNM HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 70.038.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41968 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

J. Elvinger.

(042212/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

**CRECY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 73.161.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06477, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(038641/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

**CALA IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 51.281.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenu au siège social en date du 1<sup>er</sup> avril 2006*

Tous les Actionnaires sont présents.

Les administrateurs ont pris la décision suivante:

Les administrateurs décident:

- de transférer le siège social de la société du 165A, route de Longwy, L-4751 Pétange au 62, route de Luxembourg, L-4760 Pétange.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

Signé en nom de CALA IMMO S.A.:

L. Delbrassine / D. Gerstmans

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03198. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(038599//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

**EKIBE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2016 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 116.161.

STATUTS

L'an deux mille six, le trois avril, à quatorze heure trente.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- Monsieur Stéphane Bacquaert, né le 27 mars 1971 à Lille, demeurant au 12, boulevard Emile Augier, 75116 Paris, France,

représenté par Monsieur Matthieu Bourdeaut, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée à Paris, le 30 mars 2006;

- Monsieur David Darmon, né le 18 décembre 1973 à Paris 13<sup>e</sup>, demeurant au 55, boulevard du Montparnasse, 75006 Paris, France,

représenté par Monsieur Matthieu Bourdeaut, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée à Paris, le 30 mars 2006;

- Monsieur Arnaud Descleves, né le 1<sup>er</sup> août 1965 à Paris 8<sup>e</sup>, demeurant au 16, rue Ampère, 75017 Paris, France, représenté par Monsieur Matthieu Bourdeaut, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée à Paris, le 30 mars 2006;

- Madame Christine Dutreil, née le 4 octobre 1963 à Lyon, demeurant au 91, rue de Monceau, 75008 Paris, France, représentée par Monsieur Matthieu Bourdeaut, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée le 31 mars 2006;

- Monsieur Arnaud Fayet, né le 13 janvier 1942 à Tunis, demeurant au 36, rue Michel Ange, 75016 Paris, France, représenté par Monsieur Matthieu Bourdeaut, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée à Paris, le 30 mars 2006;

- Monsieur Bernard Gautier, né le 6 juin 1959 à Bamako (Mali), demeurant au 3, rue Saint-James, 92200 Neuilly sur Seine, France,

représenté par Monsieur Matthieu Bourdeaut, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée à Paris, le 30 mars 2006;

- Monsieur Jean-Yves Hémerly, né le 16 septembre 1959 à Pont-Audemer, demeurant au 95, rue Nationale, 95000 Cergy, France,

représenté par Monsieur Matthieu Bourdeaut, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée à Luxembourg, le 31 mars 2006;

- Monsieur Jean-Bernard Lafonta, né le 30 décembre 1961 à Neuilly sur Seine, demeurant au 5, rue de l'Alboni, 75016 Paris, France,

représenté par Monsieur Matthieu Bourdeaut, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée à Londres, le 30 mars 2006;

- Monsieur Gérard Lamy, né le 31 octobre 1951 à Paris 16<sup>e</sup>, demeurant au 11, rue Laugier, 75017 Paris, France, représenté par Monsieur Matthieu Bourdeaut, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée à Paris le 30 mars 2006;

- Monsieur Jean-Michel Mangeot, né le 20 décembre 1959 à Nancy, demeurant au 1, rue Auguste Vacquerie, 75116 Paris, France,

représenté par Monsieur Matthieu Bourdeaut, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée à Paris, le 30 mars 2006;

- Monsieur Dirk-Jan van Ommeren, né le 11 juillet 1950 à Elst (Pays-Bas), demeurant à Koningslaan 35, 1405 GK Bussum, Pays-Bas,

représenté par Monsieur Matthieu Bourdeaut, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée à Amsterdam, le 31 mars 2006;

- Monsieur Jean-Michel Ropert, né le 15 décembre 1966 à Nantes, demeurant au 55, avenue Aubry, 94420 Le Plessis Tréville, France,

représenté par Monsieur Matthieu Bourdeaut, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée à Paris, le 30 mars 2006;

- Monsieur Ernest-Antoine Seillière, né le 20 décembre 1937 à Neuilly sur Seine, demeurant au 6, rue Elzévir, 75003 Paris, France,

représenté par Monsieur Matthieu Bourdeaut, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée à Paris, le 30 mars 2006.

Lesdites procurations, signées par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis du notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme**

Il est formé par le comparant et parmi tous ceux qui pourront devenir propriétaires des actions ci-après créées une société à responsabilité limitée, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des statuts.

#### **Art. 2. Dénomination**

La Société prend la dénomination sociale de EKIBE.

#### **Art. 3. Objet**

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription par biais d'option ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

#### **Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

#### **Art. 5. Siège social**

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant.

Le gérant pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où le gérant le jugera utile.

#### **Art. 6. Capital social**

Le capital social est fixé à cinquante mille quatre cent cinquante euros (EUR 50.450,-), représenté par deux mille dix-huit (2.018) parts sociales (les «Parts Sociales») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le gérant peut décider d'émettre des emprunts obligataires. Les obligations seront nominatives, sous quelque monnaie que le gérant décidera, dans les limites permises par la loi.

Le gérant déterminera la nature, le prix, les taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions ayant trait à une telle émission.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

#### **Art. 7. Modification du capital social**

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas, et ce conformément aux stipulations de l'article 14 des présents statuts.

#### **Art. 8. Droits et obligations attachés aux Parts Sociales**

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

#### **Art. 9. Indivisibilité des Parts Sociales**

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

#### **Art. 10. Cession de parts**

1. Cession en cas d'associé unique.

Les cessions de Parts Sociales sont libres.

2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de Parts Sociales représentant les trois quarts du capital social.

#### **Art. 11. Formalités**

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

#### **Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé**

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

#### **Art. 13. Gérance**

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique / le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Toute cession d'actifs de la société pour un montant supérieur à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) sera soumise à l'approbation préalable de la majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Art. 14. Décisions de l'associé ou des associés**

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le gérant aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par le gérant au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

#### **Art. 15. Surveillance**

Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires ou réviseurs d'entreprise, associés ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les réviseurs d'entreprise, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

#### **Art. 16. Année sociale**

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

#### **Art. 17. Bilan**

Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915.

#### **Art. 18. Répartition des bénéfices**

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés, sans préjudice du pouvoir du gérant de procéder, dans les limites permises par la loi, à un versement d'acomptes sur dividendes.

#### **Art. 19. Dissolution, Liquidation**

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Art. 20. Disposition générale**

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et paiement*

Toutes les deux mille dix-huit (2.018) Parts Sociales ont été souscrites et entièrement libérées en espèces comme suit:

Associé	Nombre de Parts Sociales	Capital social	Prime d'émission	Prix payé (EUR)
Stéphane Bacquaert	24	600,-	600,-	1.200,-
David Darmon	24	600,-	600,-	1.200,-
Arnaud Descleves	90	4.500,-	2.250,-	2.250,-
Christine Dutreil	12	300,-	300,-	600,-
Arnaud Fayet	42	1.050,-	1.050,-	2.100,-
Bernard Gautier	176	4.400,-	4.400,-	8.800,-
Jean-Yves Hémerly	80	2.000,-	2.000,-	4.000,-
Jean-Bernard Lafonta	704	17.600,-	17.600,-	35.200,-
Gérard Lamy	24	600,-	600,-	1.200,-



63213

Jean-Michel Mangeot . . . . .	24	600,-	600,-	1.200,-
Dirk-Jan van Ommeren . . . . .	24	600,-	600,-	1.200,-
Jean-Michel Ropert. . . . .	90	4.500,-	2.250,-	2.250,-
Ernest-Antoine Seillière . . . . .	704	17.600,-	17.600,-	35.200,-
<b>Total . . . . .</b>	<b>2.018</b>	<b>50.450,-</b>	<b>50.450,-</b>	<b>100.900,-</b>

La somme de cent mille neuf cents euros (EUR 100.900,-), allouée au capital social à hauteur de cinquante mille quatre cent cinquante euros (EUR 50.450,-) et allouée à une prime d'émission à hauteur de cinquante mille quatre cent cinquante euros (EUR 50.450,-), se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2006.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ 3.000,- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un (1).

Est nommé gérant pour une durée illimitée:

Maître Jean-Joseph Wolter, avocat, né le 22 février 1939 à Luxembourg, ayant pour adresse professionnelle le 11, avenue Guillaume, L-2016 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le gérant se voit confié les pouvoirs prévus à l'article 14 des statuts de la Société.

2. Le siège social est fixé au 11, avenue Guillaume, L-2016 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: M. Bourdeaut, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, vol. 153S, fol. 4, case 6. – Reçu 1.009 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, déliée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

J. Elvinger.

(042534/211/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

**WILSON FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 49.380.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

N. Schmitz

*Administrateur*

(038633/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

**FINAMI 443 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 31.648.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 mars 2006*

- Les démissions de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de leur mandat d'Administrateur, sont acceptées.

- Les sociétés MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège

social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme  
FINAMI 443 HOLDING S.A.  
LOUV, S.à r.l. / MADAS, S.à r.l.  
Administrateur / Administrateur  
Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041173/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

---

**CIRCLE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 87.546.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> avril 2006*

Tous les Actionnaires sont présents.

Les administrateurs ont pris la décision suivante:

Les administrateurs décident:

- de transférer le siège social de la société du 165A, route de Longwy, L-4751 Pétange au 62, route de Luxembourg, L-4760 Pétange.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

Signé en nom de CIRCLE HOLDING S.A.:

T. Ernst / Th. Beckerich  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03202. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038606//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

---

**DIRECTO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R. C. Luxembourg B 116.134.

STATUTS

L'an deux mille six, le onze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société GLOBAL MANAGERS & CO INC., une société de droit du Panama, établie et ayant son siège à Ricardo Arias Street, Advanced Tower, 11th Floor, Suite B, Panama City, Republic of Panama;

2.- Monsieur Antonio Zullo, juriste, né à Lausanne (Suisse), le 29 juillet 1976 et demeurant à CH-1018 Lausanne, Chemin des Sauges 3b.

Tous deux sont ici représentés par M<sup>e</sup> Serge Bernard, avocat à la Cour, établi à L-1661 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DIRECTO S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société a également pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que toutes les opérations financières ou commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trente et une (31) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont au porteur, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société sera engagée par la signature collective d'un administrateur de catégorie «A» et d'un administrateur de catégorie «B» ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mars de chaque année à 11:00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille six.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille sept.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- GLOBAL MANAGERS & CO INC., prénommée, trente actions .....	30
2.- M. Antonio Zullo, préqualifié, une action .....	1
<b>Total: trente et une actions .....</b>	<b>31</b>

Toutes les actions ont été immédiatement et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Administrateur Catégorie «A»:

- M<sup>e</sup> Francesco Olivieri, avocat, né le 22 août 1951 à Milan (Italie), demeurant à I-50123 Florence, Via Palestro, 4;

b) Administrateurs Catégorie «B»:

- M<sup>e</sup> Simon Tortell, avocat, né le 8 août 1959 à Malte, demeurant au 25, Strait Street, Valletta, VLT 08 à Malte;

- M. Antonio Zullo, juriste, né le 29 juillet 1976 à Lausanne (Suisse), demeurant à CH-1018 Lausanne, Chemin des Sauges 3b.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société LUXREVISION, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 40.124, établie au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille douze.

5.- Le siège social est établi au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Bernard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2006, vol. 153S, fol. 15, case 5. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

J. Elvinger.

(042058/211/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

**FINTINVEST A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 61.446.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Signature

*Administrateur*

(038635/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.